



Bulletin d'Information pour Indépendants

N°57

Janvier 2009

Edition Trimestrielle: janvier, avril, juillet et octobre

- CONTENU**
- **Les frais de gestion les plus bas?
C'est chez Xerius Caisse d'Assurances sociales!**
 - **Consultez votre dossier en ligne**
 - **Cotisations Sociales 2009**
 - **Votre statut social en bref**

Les frais de gestion les plus bas? C'est chez Xerius Caisse d'Assurances sociales!

Pour la gestion de votre dossier, toute caisse d'assurances sociales facture des frais de gestion proportionnels aux cotisations que vous payez. Depuis des années déjà, Xerius Caisse d'Assurances Sociales applique les frais de gestion les plus bas du secteur.

Le tableau ci-dessous vous donne un exemple de ce que vous épargnez concrètement en choisissant Xerius Caisse d'Assurances Sociales.

Indépendants établis à titre principal (chiffres 2009)

Revenu annuel net imposable 2006 en tant qu'indépendant	Cotisations sociales légales par an en 2009	Frais d'administration chez Xerius 3,05%	Frais d'administration auprès d'autres caisses 3,80%	Frais d'administration auprès d'autres caisses 4,25%	Avantage financier Xerius versus les caisses les plus chères, sur base annuelle	Avantage financier Xerius versus la caisse la plus chère, sur la base de 15 années de carrière
< € 10.000	€ 2.601,36	€ 79,34	€ 98,85	€ 110,56	€ 31,22	€ 468,24
€ 15.000	€ 3.606,86	€ 110,01	€ 137,06	€ 153,29	€ 43,28	€ 649,23
€ 25.000	€ 6.011,43	€ 183,35	€ 228,43	€ 255,49	€ 72,14	€ 1.082,06
€ 40.000	€ 9.618,29	€ 293,36	€ 365,50	€ 408,78	€ 115,42	€ 1.731,29
€ 55.000	€ 12.515,29	€ 381,72	€ 475,58	€ 531,90	€ 150,18	€ 2.252,75
> € 76.000	€ 14.657,96	€ 447,07	€ 557,00	€ 622,96	€ 175,90	€ 2.638,43

→ → **Qu'est-ce que ces frais de gestion recouvrent?**

- ◆ Un traitement rapide et professionnel de votre affiliation.
- ◆ Toutes les informations personnelles correctes concernant votre protection sociale et celle de votre famille, qu'il s'agisse:
 - d'allocations familiales;
 - d'assurance maladie;
 - d'assurance invalidité;
 - de protection de la maternité - de titres-services;
 - d'assurance en cas de faillite;
 - de pension;
 - de matières connexes (comme les allocations pour handicapés, le revenu garanti pour les travailleurs plus âgés, le revenu d'intégration);
- ◆ Toutes les informations concernant le calcul de vos cotisations et, si nécessaire, les diverses possibilités qui vous sont proposées en cas de difficultés de paiement.
- ◆ Toutes les informations utiles sur les compléments à votre protection sociale, ainsi que l'accompagnement spécialisé indispensable (par exemple en matière de pensions complémentaires, d'assurances complémentaires hospitalisation, de compléments aux indemnités d'incapacité de travail, etc.).

Surfez sur www.xerius.be >Caisse d'Assurances Sociales pour consulter la version complète de notre "Engagement de service".

Xerius Caisse d'Assurances Sociales vous offre également:

- ◆ Rapidité et efficacité: les tracasseries administratives sont limitées, en partie grâce à notre label de qualité ISO 9001
- ◆ Un gestionnaire de dossier attitré: un contact personnalisé avec quelqu'un qui connaît votre dossier et qui peut vous fournir des conseils personnalisés
- ◆ Une accessibilité aisée: par téléphone, fax, courrier électronique ou en vous rendant dans l'une de nos agences régionales
- ◆ La consultation en ligne de votre dossier chez Xerius, en toute sécurité, quand et où vous le voulez:
www.xerius.be/mondossier.

Un minimum de frais de gestion pour un maximum de service, voilà l'engagement Xerius!

Consultez votre dossier en ligne

Désormais, vous pouvez consulter votre dossier en ligne chez Xerius Caisse d'Assurances Sociales, où et quand vous le souhaitez, via www.xerius.be/mondossier.

Que contient "Mon Dossier"?

- ◆ Toutes les données concernant votre carrière d'indépendant.
- ◆ Un récapitulatif des cotisations sociales réclamées et de vos versements.
- ◆ Une attestation d'affiliation et une attestation de carrière.
- ◆ Une attestation fiscale pour votre déclaration à l'impôt des personnes physiques.
- ◆ Les coordonnées directes de votre gestionnaire de dossier personnel.

De même, vous pouvez communiquer directement un changement de catégorie, une cessation d'activité ou une adaptation de revenu. Ces modifications peuvent être lourdes de conséquences, aussi nous vous invitons - avant de prendre une décision de cette importance - à consulter toujours votre comptable ou expert-comptable, ou le gestionnaire de dossier de Xerius Caisse d'Assurances Sociales pour des conseils professionnels.

En outre, vous pouvez demander que votre comptable ou expert-comptable soit informé dès que vous effectuez ce type de modification via "Mon Dossier". Il suffit de saisir en ligne le nom et l'adresse du comptable ou de l'expert-comptable et nous informerons celui-ci par courrier des modifications opérées. Ainsi, il sera informé à tout moment des modifications intervenues dans votre statut social.

Et la sécurité dans tout ça?

L'identification se fait via la procédure sécurisée de l'autorité fédérale. Le même système est également utilisé pour TaxOnWeb, par exemple. La sécurisation de vos données est donc garantie!

Intéressé?

Surfez sur www.xerius.be/mondossier et suivez les instructions.

Vous pouvez vous identifier sur "Mon Dossier" à l'aide de votre carte d'identité électronique ou à l'aide d'un token à demander auprès du service public.

Cotisations Sociales 2009

Les cotisations mentionnées comprennent les frais de gestion de **3,05%** et sont payables par trimestre.

Coefficient de revalorisation: 1,092987

ACTIVITÉ PRINCIPALE			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF ¹	Cotisation	Revenus
1 ^{re} année complète: 20,50%	€ 624,48	€ 670,18	moins de € 11.824,39
2 ^{ème} année complète: 21,00%	€ 639,71	22,00%	entre € 11.824,39 et € 51.059,94
3 ^{ème} année complète: 21,50%	€ 654,94	14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
		0%	plus de € 75.246,19
RINA ² (€)	Indépendants débutants 20,50% sur RINA ² (€)	Indépendants établis 22% sur RINA ² (€)	
5.000	624,48	670,18	
7.500	624,48	670,18	
10.000	624,48	670,18	
15.000	792,20	929,22	
20.000	1.056,26	1.238,96	
25.000	1.320,33	1.548,70	
30.000	1.584,39	1.858,43	
40.000	2.112,53	2.477,91	
50.000	2.640,66	3.024,89	
60.000	3.022,77	3.423,61	
76.000	3.578,95	3.776,26	

CONJOINTS AIDANTS			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF ¹	Cotisation	Revenus
1 ^{re} année complète: 20,50%	€ 274,34	€ 294,41	moins de € 5.194,46
2 ^{ème} année complète: 21,00%	€ 281,03	22,00%	jusqu'à € 51.059,94
3 ^{ème} année complète: 21,50%	€ 287,72	14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
		0%	plus de € 75.246,19
RINA ² (€)	Maxi-statut (€)		Mini-statut (€) sur base du revenu de l'indépendant 2006
	DÉBUTANTS	ÉTABLIS	
5.000	274,34	309,74	24,06
7.500	396,10	464,61	24,06
10.000	528,13	619,48	24,06
15.000	792,20	929,22	33,37
20.000	1.056,26	1.238,96	44,49
25.000	1.320,33	1.548,70	55,62
30.000	1.584,39	1.858,43	66,74
40.000	2.112,53	2.477,91	88,98
50.000	2.640,66	3.024,89	108,64
60.000	3.022,77	3.423,61	123,00
76.000	3.578,95	3.776,26	135,70

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF ¹	Cotisation	Revenus
1 ^{re} année complète: 20,50%	€ 69,10	€ 0	moins de € 1.308,18
2 ^{ème} année complète: 21,00%	€ 70,77	€ 81,04	€ 1.308,18
3 ^{ème} année complète: 21,50%	€ 72,46	22,00%	entre € 1.308,18 et € 51.059,94
		14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
RINA ² (€)	Indépendants débutants sur base des revenus 2009 (€)	Indépendants établis sur base des revenus 2006 (€)	
1.000	0	0	
2.500	132,04	154,87	
4.000	211,25	247,79	
5.000	264,07	309,74	
7.500	396,10	464,61	
9.000	475,32	557,53	
> 11.420,41	= cotisations activité principale		

PERSONNES MARIÉES, VEU(F)(VE)S, ÉTUDIANTS: ART. 37			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF ¹	Cotisation	Revenus
1 ^{re} année complète: 20,50%	€ 327,13	€ 0	moins de € 1.308,18
2 ^{ème} année complète: 21,00%	€ 335,11	22,00%	€ 1.308,18 et € 6.194,10
3 ^{ème} année complète: 21,50%	€ 343,09	€ 670,18	entre € 6.194,10 et € 11.824,39
		voir activité principale	plus de € 11.824,39
RINA ² (€)	Indépendants débutants sur base des revenus 2009 (€)	Indépendants établis sur base des revenus 2006 (€)	
1.000	0	0	
2.500	327,13	154,87	
4.000	327,13	247,79	
5.000	327,13	309,74	
7.500	624,48	670,18	
9.000	624,48	670,18	
> 11.420,41	= cotisations activité principale		

PENSIONNÉS							
	Pension de retraite moins de 65 ans		Pension de survie moins de 65 ans		Pension de retraite ou de survie plus de 65 ans		Sans pension complète et âge de pension atteint
	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	
Revenu annuel autorisé 2009	€ 5.937,26	€ 8.905,89	€ 13.824,00	€ 17.280,00	€ 17.149,19	€ 20.859,98	
CMF ¹	€ 99,08	€ 99,06	€ 624,48	€ 624,48	€ 99,08	€ 99,08	€ 138,18
Revenu + %	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 13.824,00: 22,00%	moins de € 17.280,00: 22,00%	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0
	jusqu'à € 5.937,26: 14,70%	jusqu'à € 8.905,89: 14,70%			jusqu'à € 17.149,19: 14,70%	jusqu'à € 20.859,98: 14,70%	jusqu'à € 51.059,94: 22,00% entre € 51.059,94 et € 75.246,19: 14,16%
Cotisation maximale	€ 224,86	€ 337,27	€ 783,51	€ 979,39	€ 649,45	€ 789,99	€ 3.776,26

¹ CMF = Cotisation Minimum Forfaitaire: forfaitaire étant donné qu'il s'agit d'une cotisation provisoire qui sera revue après 2 ans, minimum parce que vous devez payer au moins ce montant.

² RINA = Revenu Imposable Net Annuel: votre revenu annuel en qualité d'indépendant après déduction de vos frais professionnels et avant impôts.

Votre statut social en bref

Attestation fiscale prévue pour avril

Dans le courant du mois avril, nous vous enverrons une attestation fiscale. Cette attestation indique le montant des cotisations sociales que vous avez payées ou récupérées au cours de l'année écoulée. Vous prouvez ainsi au fisc que vous avez versé des cotisations sociales l'année précédente. Si vous avez cotisé pour la Pension Complémentaire Libre des Indépendants durant l'année écoulée, vous recevrez également une attestation pour la déduction fiscale de ces primes. Il vous suffit de joindre ce document à votre déclaration d'impôts ou de le remettre à votre comptable. De même, le bon de cotisation destiné à votre mutuelle sera envoyé automatiquement à la mutuelle par nos services. En qualité de client de Xerius Caisse d'Assurances Sociales, vous pouvez consulter cette attestation fiscale via "Mon Dossier" dès fin janvier.

Surfez sur www.xerius.be/mondossier et identifiez-vous avec votre carte d'identité électronique ou un token des pouvoirs publics. Votre comptable pourra également consulter votre attestation fiscale en ligne à cette date, ainsi que l'attestation officielle de carrière. Tout comptable ou expert-comptable peut se faire enregistrer pour accéder à cet outil Internet très pratique via www.accdesk.be et consulter ainsi, 24 heures sur 24, les dossiers de tous ses clients indépendants.

Les titres-services pour l'aide à la maternité passent à € 7,50

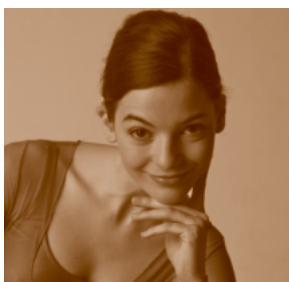
A la suite d'une décision du gouvernement, le prix du titre-service passe de € 7,00 à € 7,50 à compter du 1er janvier 2009. Les titres-services achetés à l'ancien prix restent valides jusqu'à la fin de la durée de validité mentionnée sur chaque titre.

Complément pour quinquagénaires

Le complément de reprise du travail est destiné aux anciens salariés qui, après leur cinquantième anniversaire, quittent le chômage pour entamer une activité de salarié ou d'indépendant. Il s'agit d'une indemnité à charge de l'ONEm, qui est versée en complément du salaire. Elle consiste en une allocation mensuelle de € 182,85 (pendant 12 mois, éventuellement prolongeable). Quelles conditions devez-vous remplir pour avoir droit au complément de reprise du travail?

- ◆ Vous devez être chômeur complet indemnisé.
Les prépensionnés qui s'établissent comme indépendants n'ont pas droit au complément de reprise du travail.
- ◆ Vous devez:
 - être chômeur et âgé de 50 ans ou plus;
 - pouvoir justifier d'un passé professionnel de 20 ans;
 - vous être établi comme indépendant après le 31.03.2006.
- ◆ Exercice d'une activité indépendante pour l'ancien employeur?
 - Vous devez vous engager à ne prester, pendant les 6 mois qui suivent la période de service auprès de votre ancien employeur, aucune prestation comme indépendant au profit ou pour le compte de cet employeur (ou du groupe auquel l'employeur appartient).
- ◆ Vous devez résider en Belgique.
 - Pour bénéficier de l'allocation, vous devez avoir votre résidence habituelle en Belgique ou résider effectivement dans le pays.
- ◆ Vous ne pouvez pas avoir atteint l'âge légal de la retraite, ni avoir droit à une pension complète de retraite.

Pour en savoir plus sur le complément de reprise du travail, surfez sur le site web de l'ONEm: www.onem.be.



Visitez notre site web: www.xerius.be

E-mail: independants@xerius.be - Infophone: 02 609 62 20

**Nos bureaux sont ouverts, chaque jour ouvrable
de 9.00h à 12.00h et de 13.00h à 16.00h**

1210 Bruxelles - Rue Royale 284

COLOPHON

Bulletin d'Informations pour Indépendants est une publication de Xerius Caisse d'Assurances Sociales.
E.R: A.Verheyden, Rue Royale 284, 1210 Bruxelles - Rédaction: Peter Jacobs et Tine Verheyden
Le contenu de cette publication ne peut faire l'objet de reproductions complètes ou partielles sans autorisation écrite préalable de l'éditeur responsable

